



Restitution Dépôt de garantie - SCI en redressement judiciaire

Par **Raphael_92**, le **19/05/2019** à **16:29**

Bonjour Madame Monsieur,

Ma situation : de avril à septembre 2016 j'ai loué un bien meublé auprès d'une SCI en donnant 2 mois de dépôt de Garantie : 1280€.

La SCI avait des problèmes financiers, et le propriétaire m'a expliqué ne qu'il souhaitait restituer le DG en plusieurs mensualités. J'avais donné mon accord.

Il y a eu 4 virements : novembre 2016 (300€), décembre 2016 (100€), janvier 2017 (150€), juin 2017 (100€). On me déclare qu'il y a 80-100€ de régularisation d'EDF, et les taxes d'ordures ménagères. Soit, je ne conteste pas.

Il reste donc 433€ à rembourser sur le DG depuis juin 2017.

Je dois admettre avoir laissé ce sujet de côté, et surtout d'avoir fait confiance au propriétaire qui m'assurait faire son possible, notamment en vendant sa voiture. Mes appels sont restés sans réponses et mes mails, avaient des réponses tardives.

La SCi m'a prévenue janvier 2019 être en redressement judiciaire depuis novembre 2018, et qu'un remboursement est impossible jusqu'à l'audience prévue le 22 mars 2019.

Je n'ai plus aucun retour à présent.

Ma question est simple : que dois-je faire à présent pour retrouver le restant de mon dépôt de garantie ?

Merci pour votre temps.